ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 6857

Texte de la question

M. Andre Santini attire l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur le remboursement des titres russes acquis par des Francais avant 1917. L'article 22 du traite de Rambouillet, confirme a Paris le 7 fevrier 1992, prevoyait un reglement rapide de ce contentieux. A l'heure actuelle, aucune mesure d'indemnisation n'a ete mise en oeuvre alors que certains pays comme la Grande-Bretagne, la Suede, le Canada ou la Suisse ont obtenu des remboursements ou des indemnites. Il lui demande de bien vouloir l'informer des decisions des reunions d'experts, et des dispositions qu'il entend prendre pour permettre une juste indemnisation des epargnants francais.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des porteurs de titres russes. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement francais a manifeste de facon solennelle sa determination a parvenir rapidement a un reglement des contentieux financiers. L'article 22 du traite entre la France et la Russie, signe lors de la visite du President Eltsine a Paris, dispose en effet que nos deux pays « s'engagent a s'entendre, si possible dans des delais rapides, sur le reglement des contentieux souleves par chaque partie, relatifs aux aspects financiers et materiels des biens et interets des personnes physiques et morales des deux pays ». Ce traite, apres achevement des procedures de ratification, a pu entrer en vigueur au 1er avril 1993. Cependant, dans le meme temps, d'autres obstacles essentiellement lies au traitement multilateral de la dette sovietique et aux problemes de succession et de responsabilite en matiere de dette ne nous avait pas permis d'entamer aussi rapidement que nous le souhaitions des negociations avec la partie russe. L'accord intervenu au Club de Paris le 2 avril 1993 a permis de lever en grande partie ces hypotheques. Nous avons donc repris l'examen de ce contentieux, dans le but de parvenir enfin a un reglement equitable. Nous avons fait savoir a divers representants des porteurs de titres russes recus au Quai d'Orsay ces dernieres semaines que nous nous y employions d'ores et deja tres activement, en liaison avec le ministere de l'economie, meme si le contexte politique et economique qui prevaut actuellement en Russie n'est sans doute pas le plus favorable. Lors de la recente visite officielle a Paris de M. Kozyrev, les 20 et 21 octobre 1993, le ministre des affaires etrangeres a ainsi rappele clairement a son homologue russe notre volonte d'aller de l'avant, en lui indiquant que la partie francaise souhaitait que des dates soient rapidement fixees pour la reprise des negociations techniques. Ce souhait a ete egalement exprime par le Premier ministre lors de sa visite a Moscou, les 1er et 2 novembre 1993.

Données clés

Auteur : M. Santini André
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6857
Rubrique : Politique exterieure

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE6857

Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3490
Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4131